

Comment ne pas être happés (sous un angle simplement descriptif) par le poids croissant de l'ordre juridique de l'Union européenne dans le développement, les ajustements ou plus simplement la mise en œuvre du droit social ? Comment ne pas souligner l'importance accrue de la Convention européenne des droits de l'homme pour les relations de travail ? (...)



Co-organisation du centre CRIDES Jean Renauld de l'Université Catholique de Louvain, de l'Université de Namur et de l'Université Saint-Louis de Bruxelles

Le droit social de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe (27/09/13)

Chronique belge de Jurisprudence 2010/2011, 2011/2012 et 2012/2013

(...) Cette observation initiale en forme de truisme, nous paraît aujourd'hui mériter mieux et plus qu'une attention ponctuelle : un vrai travail de suivi de la jurisprudence de la CJUE et la CEDH. Il s'agit donc d'articuler ces développements par rapport à l'ordre juridique belge.

Depuis plusieurs années les équipes de droit social de l'Université catholique de Louvain, de l'Université Saint-Louis de Bruxelles, et de l'Université de Namur ont collaboré à la confection d'une chronique 'belge' de jurisprudence relative au droit social de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe. Elles se sont réunies en Atelier de Droit Social de l'Académie de Louvain.

Deux chroniques relatives aux années 2011 et 2012 ont été rédigées. La chronique de 2013 est en voie de rédaction. L'objectif de ce colloque est de présenter ces travaux de recherches et de mettre en relief les évolutions les plus saillantes et les plus pertinentes de la période de référence novembre 2010-Septembre 2013.

Cette journée d'étude est l'occasion de promouvoir le dialogue entre la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour de Justice de l'Union Européenne. Elle sera introduite par deux intervenants de haut vol : le Professeur Koen Lenaerts (KULeuven, Vice-Président de la CJUE) et le Professeur Olivier de Schutter (UCLouvain). Le Président du Tribunal de la Fonction Publique , le Professeur Sean van Raepenbush (ULB) clôturera par une réflexion relative au droit du travail de l'Union européenne, appréhendée dans un sens encore trop méconnu : le droit du travail applicable aux fonctionnaires et travailleurs forgé par son Tribunal. Entretiens, les auteurs des différentes rubriques de la Chroniques interviendront en entrant en dialogue avec des discutants venant d'autres universités.

PROGRAMME

À partir de 8h30	Accueil
09h00-09h10	Allocution d'ouverture par le Prof P-P. Van Gehuchten (UCL, Université Saint Louis de Bruxelles, avocat au barreau de Bruxelles)
L'intertextualité et Dialogue entre Cours <i>Présidence : Pr M. Fallon, Doyen de la Faculté de droit , UCL</i>	
09h10-10h30	A tale of two Cities par K. Lenaerts (Vice-Président de la CJUE, Kuleuven) et O. De Schutter (UCL)
Les droits fondamentaux au travail <i>Présidence : J. Fierens (Université de Namur, Université de Liège)</i>	
10h30-11h15	Les signes convictionnelles à la lumière de l'arrêt Eweida par F. Dorsssemont (UCL-Université Saint Louis de Bruxelles) et V. Flohimont (Université de Namur)
PAUSE CAFÉ	
11h30-12h15	Le droit du licenciement appréhendé par la Cour européenne des droits de l'homme par S. Gilson (UCL, avocat au barreau de Namur)
12h15-12h30	La Protection de la maternité par C. Lambert (Université de Namur)
LUNCH	
Le droit social de l'Union Européenne <i>Présidence : A. Bailleux (Université Saint Louis de Bruxelles, avocat au barreau de Bruxelles)</i>	
14h00-14h45	Egalité et non-discrimination <ul style="list-style-type: none"> ● Les droits des ressortissants des pays tiers par J-F Neven (UCL) Discutants : H. Verschuere (Universiteit Antwerpen) ● Egalité et non-discrimination en matière d'emploi par C. Canazza (UCL) Discutant : D. Martin (UCL, Commission européenne de l'UE)
14h45-15h30	Libre circulation <ul style="list-style-type: none"> ● Le détachement des travailleurs dans la jurisprudence de la CJUE par A. Frankart (UCL) ● La libre circulation dans la jurisprudence de la CJUE par M. Verwilghen (UCL, avocat au barreau de Bruxelles) Discutant : Y. Jorens (Universiteit Gent)
15h30-15h50	Relations de travail atypiques par P-P. Van Gehuchten (UCL, Université Saint-Louis de Bruxelles, avocat au barreau de Bruxelles)
PAUSE CAFÉ	
16h10-16h30	La protection de la Santé et Sécurité par M. Morsa (SPF Sécurité sociale)
16h30-17h10	Restructurations par M. Glorieux (UCL, avocat au barreau de Bruxelles) et A. Lamine (UCL) Discutant : J.P. Lacombe (Avocat au barreau de Liège)

Clôture

Discutant : J.P. Lacomble (Avocat au barreau de Liège)

Clôture

17h15-17h45

Le droit du travail de l'Union européenne et le Tribunal de la Fonction publique de la CJUE par S. Van Raepenbusch (Président du Tribunal de la Fonction publique de la CJUE/ULB)

MODALITÉS PRATIQUES

Lieu : Palais des Académies, Rue Ducale 1, B-1000 Bruxelles (Site web : <http://www.academieroyale.be>)

Date et heures : 27 septembre 2013 de 9h à 17h

Droits d'inscription

- 250 € pour la participation à la journée d'études, le dossier reprenant les Chroniques de jurisprudence (300 pages), le lunch et les pauses-café.
- gratuit pour les chercheurs et les doctorants moyennant inscription préalable.

Les droits d'inscription sont au n° de compte 001-5500663-63 (Code IBAN BE40 0015 5006 6363 - Swift : GEBABEBB) avec, en communication, vos nom et prénom ainsi que la mention "colloque Le droit social de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe 27 Septembre 2013". L'inscription n'est effective qu'après le paiement.

Facture uniquement sur demande.

Formation permanente

- L'OBFG a confirmé l'agrément à valeur de 6 points.
- Une demande de reconnaissance a été introduite auprès de OVB dans le cadre de la formation permanente des avocats.
- Une demande de prise en charge des frais a été introduite auprès de l'Institut de formation judiciaire pour les magistrats

Secrétariat et inscription

Madame [C. VANDERLINDEN](#)

Faculté de Droit UCL, CRIDES-Jean Renauld

Tél : 010/47 47 58

Fax : 010/47 47 57